



N°2 – Mars 2016

Lettre d'information

AAPPMA d'Aiguebelette

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Actualités de l'AAPPMA

- **Remplissage des frayères et pose de fagots**

Cette opération annuelle a démarré. Nous avons déjà réalisé environ 150 fagots.

Les opérations continueront dans les prochaines semaines. Nous avons besoin de bénévoles pour nous aider dans ces tâches difficiles. Si vous souhaitez vous investir dans les actions que nous menons pour le maintien de la richesse piscicole du lac, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de Julien.

Les prochaines séances auront lieu Mardi 30 et Mercredi 31 Mars 2016

Contact : Julien, 06 81 02 25 83 ou j.schneider@aappma-aiguebelette.org



- **Arrêté Réglementaire Permanent de l'exercice de la pêche au lac d'Aiguebelette.**

L'Arrêté Préfectoral est disponible sur le lien suivant :

http://www.savoiepeche.com/storage/fichiers/arp_aiguebelette_2016.pdf

Ce document est la base réglementaire de la pratique de la pêche au lac, il est consultable librement sur internet, au siège de l'AAPPMA et dans toutes les mairies riveraines du tour du lac.

Nous rappelons que le remplissage du carnet de pêche est obligatoire, la date du jour et la technique employée doivent être renseigné avant de tremper la gambe et les captures doivent être inscrites au fur et à mesure.

- **Club de Pêche**

La prochaine séance se déroulera le 25 Mars à partir de 17h au Siège d'AAPPMA (place de la gare, Lépin le lac)

Le club pêche accueille toutes les personnes intéressées par la pêche, pratiquants ou non-pratiquants qui souhaitent échanger des techniques de pêche, se former, transmettre conseils et astuces pour mieux réussir sa pêche au lac.

(contact : club.peche@aappma-aiguebelette.org)

• Calendrier des Compétitions d’Aviron 2016

Compétitions	dates		
	Date de montage* du bassin	Date et horaire	Date de démontage*
Championnat de Zone Sud Est bateaux courts junior/senior	14/03 ½ journée	Samedi 19 et dimanche 20 mars	/
Championnat Rhône-Alpes courts cadets	/	Samedi 26 mars	/
Coupe Rhône-Alpes	/	Dimanche 27 mars	
Championnat Rhône-Alpes scolaires et universitaires		Mercredi 6 avril	7/04 ½ journée
Régate internationale Savoie Mont-Blanc	29/04 ½ journée 2, 3, et 4/05 journée	Samedi 7 et dimanche 8 mai	9, 10, et 11/05 journée
Challenge jeune rameur	/	Mercredi 8 juin	/
TOTAL		8 journées	

Le bassin EST (4 lignes d’eau) pour les petites compétitions est installé du 14/03/2016 au 7/04/2016

Le bassin OUEST (Nouveau bassin = 11 lignes d’eau) sera installé du 29/04/2016 au 11/05/2016 pour la régates internationale de Savoie

L’AAPPMA, en tant que membre du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Régionale du Lac d’Aiguebelette, a été sollicité afin d’émettre son avis sur l’organisation des compétitions d’Aviron sur le lac d’Aiguebelette.

L’AAPPMA a émis un avis favorable pour les compétitions se déroulant sur la Bassin Est (Ancien Bassin) sous réserve de limitation de la vitesse des embarcations à moteurs thermiques pour le montage du bassin.

L’AAPPMA a émis un avis défavorable au montage du Bassin Ouest (nouveau Bassin) compte tenu des impacts sur le milieu naturel et sur la pratique de la pêche qu’il provoque.

La Fédération pour la Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de la Savoie a émis un avis favorable sous réserve de les organisateurs prennent en considération la forte activité halieutique lors du montage du bassin début Mai afin de ne pas pénaliser la pratique de la pêche lors de l’ouverture de la pêche du brochet (1^{er} Mai).

Suite à la consultation des différents membres du comité consultatif, Mme la Présidente du Comité Consultatif, Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX a émis un avis favorable pour le déroulement des compétitions d’aviron sur le lac en 2016 et préconisé :

- Que le ponton de départ des courses de 1000 m mis en place pour les régates internationales de Savoie soit stocké en dehors du massif de scirpes (frayère à brochet).
- De prendre toutes les précautions nécessaires afin d’éviter le dérangement de la faune (oiseaux et poissons) lors des circulations et opérations proches des roselières.
- Que l’utilisation des embarcations à moteurs thermiques et leur vitesse effective soient limitées.
- Qu’une attention soit portée à la mise en place du bassin ouest pour qu’elle ne pénalise pas l’activité de pêche au brochet.

Site internet AAPPMA d’Aiguebelette : <http://www.aappma-aiguebelette.org/>

Adhésion au Collectif SOS lac d’Aiguebelette – Aviron 2015 : collaigue2015.blogspot.fr